



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élargissement

Question écrite n° 30477

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de Mme la ministre de la défense sur l'Europe de la défense. Des négociations sont actuellement en cours entre la Pologne et les États-Unis en vue de l'implantation de bases militaires américaines en Pologne. Le vif intérêt porté par le gouvernement polonais à ces implantations est une nouvelle marque de méfiance à l'égard des pays européens et de l'Europe de la défense, après l'achat de quarante-huit avions de chasse américains F-16 au détriment d'autres offres européennes. Le gouvernement polonais émet ainsi de sérieux doutes quant à la capacité des Européens à assurer leur propre sécurité. Ces doutes ont pour partie des causes historiques mais aussi des raisons politiques actuelles liées à la construction européenne. Or, à la veille de l'élargissement de l'Union européenne, toute ambiguïté est dommageable. En conséquence, il lui demande de préciser les actions entreprises par le gouvernement pour convaincre la Pologne de la nécessité de privilégier l'Europe de la défense à toute autre option militaire.

Texte de la réponse

Face à la situation décrite par l'honorable parlementaire, la meilleure façon de convaincre la Pologne de s'investir plus encore au sein de l'UE, est d'assurer la promotion d'une politique européenne de la défense crédible, dynamique. La politique européenne de sécurité et de défense forte, prônée par la France, débouche progressivement sur des réalisations concrètes. Les nombreuses contributions de la France, en tant que pilote ou partie prenante des principales initiatives de l'UE qui ont vu le jour en 2003 (opérations Concordia, Artémis, Proxima, collège européen de défense, force de gendarmerie européenne) y concourent. La création attendue en 2004 d'une agence européenne de développement et d'acquisition des capacités de défense est à mettre au crédit de ces efforts. Elle sera notamment chargée de promouvoir la coopération industrielle entre les États membres, au sein de laquelle la Pologne aura sa place. Les relations bilatérales et multilatérales, dans le domaine de la défense et de l'armement, intensifiées en 2003, sont l'occasion de promouvoir la défense européenne. Elles ont pris la forme de visites officielles à Varsovie du ministre délégué aux affaires européennes et du Premier ministre, rencontres dans le cadre du Triangle de Weimar des ministres de la défense français, allemand et polonais, commissions mixtes d'état-major, réunions bi-annuelles des directeurs politico-militaires, comités armement franco-polonais...

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30477

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 2003, page 9551

Réponse publiée le : 17 février 2004, page 1220